



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Montréal, le 2 octobre 2017

L'honorable William Francis Morneau
Ministre des Finances du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0A6

Objet : Présentation du mémoire de la FCCQ sur la planification fiscale au moyen des sociétés privées

Monsieur le ministre,

En tant que représentante du milieu des affaires québécois, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a pour mission d'appuyer le développement des entreprises de toutes les régions du Québec. Elle favorise un climat d'affaires innovant et concurrentiel qui selon elle, contribue à la création de richesse et d'emplois. Puisqu'un tel climat d'affaires est fortement conditionné par l'environnement réglementaire et fiscal, nous sommes particulièrement préoccupés par la réforme fiscale que vous avez annoncée au cours de l'été.

Nous vous présentons ainsi le mémoire de la FCCQ intitulé *Planification fiscale au moyen des sociétés privées: Recommandations de la Fédération des chambres de commerce du Québec*. Ce document ci-joint a été élaboré en consultation avec la communauté d'affaires du Québec et vous présentera plusieurs préoccupations exprimées par des entrepreneurs québécois à propos de ce projet de réforme fiscale.

Nous sommes d'avis qu'une telle réforme aurait des conséquences importantes sur nos entreprises, principalement les PME, affectant ainsi l'économie de nos régions. À une époque où nos entreprises font face aux grands défis que sont les changements technologiques, la pénurie de main-d'œuvre et la concurrence internationale, il est essentiel de leur offrir un environnement d'affaires qui soit propice à la prise de risque et à l'investissement. Les trois mesures que vous avez annoncées envoient, à notre avis, un tout autre message.

Nous croyons également qu'une analyse coût-bénéfice approfondie doit être effectuée lorsqu'une réforme d'une telle ampleur est considérée. La proposition actuelle ne fournit pas les assurances nécessaires que la compétitivité de nos entreprises ne sera pas affectée.

Une réforme de cette ampleur mérite par ailleurs une consultation plus étoffée. La FCCQ souhaite que le processus actuel soit modifié et que les parties prenantes aient davantage de temps pour discuter avec votre gouvernement de la fiscalité des sociétés privées et pour trouver le meilleur moyen d'atteindre ses objectifs sans compromettre notre capacité entrepreneuriale.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphane Forget, MBA
Président-directeur général